SECTION 1 : Identification

1.1 Identifiant du produit

Nom commercial	**Apprêt Select/Bloc de purge Hykote[MC]**
Autres noms	Bloc de purge Tufftex P-550
Autres numéros	20-SP-(x)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes	Usage professionnel

1.3 Fabricant

Tufftex Materials
2209 Donley Dr.
Austin, Tx. 78758

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence	800 424-9300 (Chemtrec) 202 483-7616 (International)

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Pour le texte complet des abréviations : voir la SECTION 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme à la norme OSHA « Hazard Communication Standard » (29 CFR 1910.1200)

- Mention d'avertissement DANGER

- Pictogrammes

GHS07, GHS08

- Mentions de danger

H317	Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H350	Peut provoquer le cancer.

- Conseils de prudence

P201	Obtenir des instructions spéciales avant l'utilisation.
P261	Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs et pulvérisations.
P272	Ne pas laisser les vêtements de travail contaminés sortir du lieu de travail.
P280	Porter des gants de protection, un vêtement de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P281	Porter un équipement de protection individuelle, un équipement de protection du visage.
P302+P352	En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338	En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, le cas échéant, et si cela est facile à faire. Continuer à rincer.
P308+P313	En cas d'exposition ou de crainte d'exposition : consulter un médecin.
P321	Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P333+P313	En cas d'irritation cutanée ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

- Conseils de prudence

P405	À conserver sous clé.
P501	Éliminer le contenu et le récipient dans une installation de combustion industrielle.

2.3 Autres dangers

Sans importance

SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

3.2 Mélanges

Description du mélange

Composants dangereux selon le SGH			
Hydroxyde d'aluminium	N° CAS 21645-51-2	10 à < 25	Tox. aiguë 4 / H332
Dioxyde de titane	N° CAS 13463-67-7	5 à < 10	
Silice cristalline de quartz	N° CAS 14808-60-7	1 à < 5	Canc. 1A / H350

Remarques

Mélange, composé de caoutchouc n'ayant pas réagi. Tous les composants sont encapsulés dans un polymère. La concentration exacte de la composition est considérée comme un secret commercial.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales

Ne pas laisser la personne affectée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone dangereuse. Garder la personne affectée au chaud, immobile et couverte. Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité. Ne jamais rien administrer par voie orale.

Après inhalation

Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, consulter immédiatement un médecin et commencer les premiers secours. Fournir de l'air frais.

Après contact avec la peau

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact avec les yeux

Retirer les lentilles de contact, si présentes et faciles à retirer. Continuer à rincer. Rincer abondamment à l'eau claire et fraîche pendant au moins 10 minutes, en maintenant les paupières ouvertes.

Après ingestion

Rincer la bouche à l'eau (uniquement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Les symptômes et effets ne sont pas connus à ce jour.

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial nécessaire

Aucun

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau pulvérisée, poudre BC, dioxyde de carbone (CO_2)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information n'est disponible à ce sujet.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Adapter les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau utilisée pour lutter contre l'incendie s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour lutter contre l'incendie. Lutter contre l'incendie en prenant les précautions habituelles et en se tenant à une distance raisonnable.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour le personnel qui n'est pas urgentiste

Évacuer les personnes vers un lieu sûr.

Pour les intervenants d'urgence

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs, poussières, aérosols ou gaz.

6.2 Précautions environnementales

Tenir à l'écart des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Recueillir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils pour contenir un déversement

Couvrir les drains

Conseils pour nettoyer un déversement

Essuyer avec un matériau absorbant (par exemple, un chiffon, une toile polaire). Recueillir le déversement : sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel.

Techniques de confinement appropriées

Utilisation de matériaux absorbants.

Autres informations relatives aux déversements et aux rejets

Placer dans des conteneurs appropriés pour élimination. Ventiler la zone affectée.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle : voir section 8. Matières incompatibles : voir section 10. Considérations relatives à l'élimination : voir section 13.

SECTION 7 : Manipulation et entreposage

7.1 Précautions pour une manipulation sans danger

Recommandations

- Mesures pour prévenir les incendies ainsi que la formation d'aérosols et de poussières

Utiliser une ventilation locale et générale. Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Conseils généraux d'hygiène professionnelle

Se laver les mains après utilisation. Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail.
Retirer les vêtements et les équipements de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration.
Ne jamais conserver de nourriture ou de boissons à proximité de produits chimiques.

Ne jamais placer de produits chimiques dans des récipients normalement utilisés pour la nourriture ou les boissons.
Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

7.2 Conditions pour un entreposage sûr, y compris les incompatibilités

Il n'y a pas d'informations supplémentaires.
Concernant l'incompatibilité : voir ci-dessous « Conditions à éviter » et « Matières incompatibles » (section 10).

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition et protection individuelle

8.1 Contrôles de l'exposition

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

8.2 NDSE pertinents des composants (niveau dérivé sans effet)

NDSE pertinents des composants						
Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	NDSE	10,76 mg/m³	Humain, inhalation	Travailleur (industrie)	Effets chroniques – systémiques
Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	NDSE	10,76 mg/m³	Humain, inhalation	Travailleur (industrie)	Effets chroniques – locaux

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Apparence

État physique	Liquide (suspension)
Couleurs	Diverses

Particules	Non pertinent (liquide)

Odeur	Amine douce

Autres paramètres de sécurité

pH (valeur)	Non déterminé
Point de fusion/point de congélation	Similaire à celui de l'eau
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Similaire à celui de l'eau
Point d'éclair	Non déterminé
Vitesse d'évaporation	Non déterminée
Inflammabilité (solide, gaz)	Non pertinent (fluide)
Pression de vapeur	Non déterminée
Densité	Non déterminée
Densité de vapeur	Cette information n'est pas disponible
Densité relative	Les informations sur cette propriété ne sont pas disponibles

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Solubilités	Non déterminées
Température d'auto-inflammation	Non déterminée
Viscosité	Non déterminée
Propriétés explosives	Aucune
Propriétés oxydantes	Aucune

10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité : voir ci-dessous « Conditions à éviter » et « Matières incompatibles ».

10.2 Stabilité chimique

Voir ci-dessous « Conditions à éviter ».

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Il n'existe aucune condition spécifique connue à éviter.

10.5 Matières incompatibles

Il n'y a pas d'informations supplémentaires.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux raisonnablement prévisible résultant de l'utilisation, de l'entreposage, du déversement et du chauffage n'est connu. Par décomposition thermique, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, monomères acryliques, autres fumées potentiellement toxiques.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Les données d'essai ne sont pas disponibles pour le mélange complet.

Procédure de classification

La méthode de classification du mélange est basée sur les ingrédients du mélange (formule d'additivité).

Classification selon la norme OSHA « Hazard Communication Standard » (29 CFR 1910.1200)

Toxicité aiguë

Provoque une irritation oculaire grave avec des symptômes de rougeur, larmoiement, gonflement et brûlure. Peut provoquer une réaction allergique cutanée avec des symptômes de rougeur, de démangeaisons, de gonflement et d'éruption cutanée.

Lésions oculaires graves et irritation oculaire

Provoque une irritation oculaire grave.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Ne doit pas être classé comme mutagène sur les cellules germinales.

Cancérogénicité

Peut provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction

Ne doit pas être classé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Ne doit pas être classé comme toxique pour certains organes cibles (exposition unique).

Toxicité pour certains organes cibles – exposition répétée

Ne doit pas être classé comme toxique pour certains organes cibles (exposition répétée).

Risque d'aspiration

Ne doit pas être classé comme présentant un risque d'aspiration.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Ne doit pas être classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

12.2 Persistance et dégradabilité

Données non disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Données non disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Données non disponibles.

12.5 Résultats de l'évaluation TBP et tPtB

Ne contient pas de substance TBP ou tPtB à une concentration ≥ 0,1 %.

12.6 Propriétés perturbatrices du système endocrinien

Ne contient pas de perturbateur endocrinien (PE) à une concentration ≥ 0,1 %.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations relatives à l'évacuation des eaux usées

Ne pas déverser dans les égouts. Éviter tout rejet dans l'environnement. Se reporter aux instructions spéciales et aux fiches de données de sécurité.

Traitement des déchets des conteneurs et des emballages

Les emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler les emballages contaminés de la même manière que la substance elle-même.

Remarques

Il convient de tenir compte des dispositions nationales ou régionales applicables. Les déchets doivent être triés selon les catégories pouvant être traitées séparément par les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1	**Numéro ONU**	Non soumis aux réglementations de transport
14.2	**Désignation officielle de transport de l'ONU**	Non pertinent
14.3	**Classe(s) de danger pour le transport**	Aucune
14.4	**Groupe d'emballage**	Non attribué
14.5	**Dangers pour l'environnement**	Non dangereux pour l'environnement selon les réglementations relatives aux marchandises dangereuses

Non soumis à l'IMDG.
Non soumis à l'ICAO-ATAI.

SECTION 15 : Réglementation

15.1 Réglementations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques au produit concerné

Réglementations nationales (États-Unis)

Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) Aucun des ingrédients n'est répertorié (ACTIF)

Loi sur la modification et la réautorisation du Superfund (SARA TITRE III)

- Liste des substances extrêmement dangereuses et de leurs quantités seuils de planification (EPCRA, Sections 302 et 304)

Aucun des ingrédients n'est répertorié

- Liste des produits chimiques toxiques spécifiques (EPCRA, Section 313)

Aucun des ingrédients n'est répertorié

Loi sur la réponse environnementale globale, l'indemnisation et la responsabilité (CERCLA)

- Liste des substances dangereuses et des quantités à déclarer (CERCLA, section 102a) (40 CFR 302.4)

Aucun des ingrédients n'est répertorié

Loi sur la qualité de l'air

Aucun des ingrédients n'est répertorié

Liste des substances dangereuses relevant du droit à l'information (RTK)

- Liste des substances dangereuses (NJ-RTK)

Dioxyde de titane	13463-67-7		
Silice cristalline de quartz	14808-60-7		CA

Légende

CA Cancérogène

Agence californienne pour la protection de l'environnement (Cal/EPA) : Proposition 65 (Loi de 1987 sur la sécurité de l'eau potable et les substances toxiques)

Liste des substances chimiques de la Proposition 65

Dioxyde de titane	13463-67-7	Particules en suspension dans l'air, non liées, de taille respirable	Cancer
Silice cristalline		Particules en suspension dans l'air, de taille respirable	Cancer

Directives spécifiques à l'industrie ou au secteur disponibles

NFPA[MD] 704

National Fire Protection Association : Système standard d'identification des dangers des matériaux pour les interventions d'urgence (États-Unis).

Inflammabilité	0	Matériau qui ne brûle pas dans des conditions d'incendie normales
Santé	2	Matériau qui, dans des conditions d'urgence, peut provoquer une incapacité temporaire ou des lésions résiduelles
Instabilité	0	Matériau qui est normalement stable, même dans des conditions d'incendie
Risque particulier		

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour les substances contenues dans ce mélange.

SECTION 16 : Autres informations, y compris la date de préparation ou de dernière révision

Indication des modifications (fiche de données de sécurité révisée)

Contacter le fabricant pour obtenir la liste spécifique des modifications apportées à la révision 1.0

Références bibliographiques et sources des données

Norme OSHA sur la communication des dangers (HCS), 29 CFR 1910.1200.
Transport de marchandises dangereuses par route ou par rail (49 CFR US DOT).
Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG).
Réglementation sur les marchandises dangereuses (RMD) pour le transport aérien (ATAI).

Procédure de classification

Classification sur la base des effets sur l'environnement

La classification est basée sur :

La classification harmonisée (légale). Les ingrédients du mélange. Le principe de pontage « Dilution ». Le principe de pontage « Groupage ».

Informations générales

Contact :	Service Sécurité Tufftex
Téléphone :	512 617-7334
Version de la FDS :	1.1 du 1/1/2022

Avertissement

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et ont pour seul but de décrire le produit en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une propriété spécifique du produit. Bien que nous ayons pris toutes les mesures raisonnables pour nous assurer de l'exactitude de ces informations, nous ne donnons aucune garantie, expresse ou implicite, quant à leur exactitude. Étant donné que les conditions ou les méthodes de manipulation et d'utilisation de ce produit échappent à notre contrôle, nous déclinons toute responsabilité et rejetons expressément toute responsabilité pour les dommages résultant de la manipulation, de l'entreposage, de l'utilisation ou de l'élimination du produit, ou qui y sont liés.